



## **EHPAD Résidence Les Ecureuils**

24, Rue Calmette  
16 340 L'ISLE D'ESPAGNAC

**05.45.69.30.31**

contactecureuils@ardevie.org  
www.ardevie.org

### **Ouverture de l'accueil**

De 9h00 à 12h00 et  
de 14h00 à 18h00  
Tous les jours

### **Blog de l'établissement**

[www.ardevie.org](http://www.ardevie.org)

Espace EHPAD Les Ecureuils

**Espace internet réservé  
aux famille et aux  
résidents :**

**Pour y retrouver les  
informations utiles sur la vie  
de la résidence**

**Pour vos accès résident ou  
famille : demander vos  
identifiants à l'accueil**



## SOMMAIRE

- **Informations administratives :**
  - Accueil, absences, factures, assurance ....
  - Les différentes aides financières
- **Hôtellerie :**
  - Le studio
  - Le linge
  - Les moyens de communication
  - Le cadre de vie
- **La restauration**
- **La philosophie de l'établissement**
- **La charte de la vie et de travail en humanitude**
- **Le soin : votre accompagnement au quotidien**
- **Le pôle d'activités et de soins adapté - le club des amis**
- **L'animation et la vie sociale**
- **Participation du résident - conseil de la vie sociale**

# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



## L'ACCUEIL :

L'agent d'accueil est à votre disposition :

**7 jours sur 7**  
**De 9h à 12h et de 14h à 18h**

Vous pouvez joindre directement l'accueil à partir de votre téléphone fixe en faisant :

- le 9 (24h/24)
- ou au 05.45.69.30.31

L'équipe de l'accueil est là pour :

- Vous fournir les informations ou renseignements dont vous avez besoin
- Vous mettre en relation avec les interlocuteurs compétents en fonction de vos besoins

## VOS ABSENCES :

Vous devez signaler vos absences au repas ou pour congés à l'accueil, 48 heures à l'avance dans la mesure du possible mais au moins la veille au plus tard.

## VOS FACTURES :

Pour toutes informations sur la facturation de votre séjour, vous adresser à la secrétaire de direction.

## L'ASSURANCE

Le tarif hébergement comprend une **couverture en responsabilité civile et en multirisques habitation**. Vous êtes donc assuré à ce titre pendant votre séjour, sauf en cas de vacances (absence de plus de 24h)

## Heures de visites

De 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00  
Les visites sont possibles en dehors de ces horaires  
(une sonnette est à votre disposition pour prévenir de votre présence)



## Vos interlocuteurs :

**Anne Claire GAUTRON**

Directrice

[ac.gautron@ardevie.org](mailto:ac.gautron@ardevie.org)

**Isabel BRONDY**

Secrétaire de Direction

[i.brondy@ardevie.org](mailto:i.brondy@ardevie.org)

**Sandra BONNIN**

Comptable

[s.bonnin@ardevie.org](mailto:s.bonnin@ardevie.org)



Ardevie

# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

## LES DIFFERENTES AIDES FINANCIERES

### 01 L'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Cette aide financière en faveur des personnes en perte d'autonomie est attribuée par les **services du Conseil Départemental** de votre domicile de secours (votre dernier lieu de résidence). Elle est destinée à acquitter tout ou partie du tarif dépendance de la structure. Pour les résidents de Charente, cette aide est automatique sans démarche de votre part. Pour les résidents venant d'un autre département, un dossier de demande d'attribution de l'APA est fait conjointement avec vous et le secrétariat de la résidence.

### 02 L'aide Personnalisée au Logement (APL)

L'APL est une allocation principale permettant de subventionner les dépenses liées à votre logement. Elle est attribuée par la **Caisse d'Allocation Familiale** et son montant dépend de vos ressources, du lieu d'implantation de la résidence et du coût de votre logement. Le secrétariat est à votre disposition pour tout renseignement et toute démarche.

### 03 L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH)

Un résident ne disposant plus de ressources suffisantes pour payer ses frais d'hébergement peut solliciter **les services du Conseil Départemental** pour bénéficier d'une aide sociale afin de couvrir en totalité ou en partie ses frais

### 04 L'assurance dépendance

Le contrat d'assurance dépendance proposé par de nombreuses compagnies d'assurance permet de recevoir une rente mensuelle ou un capital en support des dépenses liées à la perte d'autonomie

Le secrétariat peut vous aider dans vos démarches pour l'obtention de ces aides.

### Vos interlocuteurs :

**Anne Claire GAUTRON**

Directrice

[ac.gautron@ardevie.org](mailto:ac.gautron@ardevie.org)

**Isabel BRONDY**

Secrétaire de Direction

[i.brondy@ardevie.org](mailto:i.brondy@ardevie.org)

**Sandra BONNIN**

Comptable

[s.bonnin@ardevie.org](mailto:s.bonnin@ardevie.org)



Ardevie



# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES



## LES DIFFERENTES AIDES FINANCIERES

### 05 Les réductions d'impôts

Cette réduction s'applique au résident lui même s'il s'acquitte des règlements de son séjour en EHPAD, ou bien aux proches qui le soutiennent financièrement.

Le secrétariat vous fournira tous les ans une attestations afin de pouvoir justifier auprès des services fiscaux vos dépenses liées à votre hébergement.

### 06 La Carte Mobilité Inclusion (CMI) - Invalidité

La personne âgée peut bénéficier d'une demi-part supplémentaire dans le calcul du quotient familiale, sous conditions.

## Comprendre le coût de votre hébergement

La tarification est constituée de plusieurs catégories de prestation :

### Le coût de l'hébergement journalier

entièrement à votre charge (déduit des éventuelles aides : APL, ASH)



### Les dépenses liées à la prise en charge de la perte d'autonomie

1 Le ticket modérateur ou participation du résident au tarif dépendance : à votre charge (sauf ASH)

2 L'APA à la charge de département de votre domicile de secours (sous conditions pour les résidents hors Charente)



### Les frais annexes

Les frais de médecins, coiffeur, invités, boutique .... sont à votre charge



## Vos interlocuteurs :

**Anne Claire GAUTRON**

Directrice

[ac.gautron@ardevie.org](mailto:ac.gautron@ardevie.org)

**Isabel BRONDY**

Secrétaire de Direction

[i.brondy@ardevie.org](mailto:i.brondy@ardevie.org)

**Sandra BONNIN**

Comptable

[s.bonnin@ardevie.org](mailto:s.bonnin@ardevie.org)



# Ardevie

# HÔTELLERIE

## Le studio



### L'aménagement :

Afin que chaque personne accueillie, en hébergement permanent puisse recréer dans son studio un univers qui lui soit familier, le studio est loué vide et aménagé avec du mobilier lui appartenant. ainsi que ses cadres, bibelots et objets personnels.

Chaque studio dispose d'une prise de téléphone, d'une antenne TNT et d'une veilleuse.

**La salle de douche :** il est possible de faire ajouter des barres d'appui, après une évaluation par l'ergothérapeute.

### Sont fournis :

- Les serviettes et les gants de toilettes
- Les draps plats et les taies d'oreiller

### Le ménage :

Il est assuré par le service hôtelier.

Le grand ménage est réalisé toutes les 5 semaines mais un entretien régulier est fait tous les deux jours en cas de besoin.

Vous pouvez si vous le souhaitez faire seul votre ménage ou le petit entretien. L'équipe hôtelière vous proposera tout de même de vous aider dans cette tâche

### Le balcon :

Vous pouvez aménager votre balcon selon vos goûts : salon de jardin, jardinière de fleurs ...

Les stores bannes peuvent être installés avec l'autorisation de la direction

### Le matériel électrique :

Sont tolérés uniquement aux normes NF :

- Les climatiseurs
- Les réfrigérateurs
- Les micro-ondes
- Les bouilloires



**Leur entretien relève de la responsabilité du résident**



Pour des questions de sécurité, seules les prises de type réglette sont autorisées.

Les tapis, les couvertures chauffantes et les bougies sont proscrits.



### Votre interlocuteur :

**Mélina BOSSIS**

Responsable hôtellerie et restauration

[m.bossis@ardevie.org](mailto:m.bossis@ardevie.org)



**Ardevie**

# HÔTELLERIE

## Le linge



### Le marquage du linge personnel :

Il est assuré par le service de lingerie de l'établissement : à l'entrée et tout au long du séjour.

Les vêtements à marquer doivent être déposés à l'accueil, qui transmettra à la lingerie.

### Le nettoyage, le ramassage et la distribution du linge :

L'entretien du linge est inclus dans les prestations de la résidence et réalisé dans une lingerie propre de l'établissement.

Le linge est ramassé en fonction de votre étage :

- Rez-de-chaussée : le lundi et le vendredi matin
- 1er étage : le vendredi matin
- 2e étage : le jeudi matin
- 3e étage : le mercredi matin

Le linge est distribué en fonction de votre étage également :

- Rez-de-chaussée : le lundi et le vendredi après midi
- 1er étage : le vendredi après midi
- 2e étage : le jeudi après midi
- 3e étage : le mercredi après midi

Les mouchoirs en tissus ne sont pas entretenus par l'établissement pour une question d'hygiène. Des mouchoirs en papier vous sont fournis.



### Les draps :

Les draps sont changés régulièrement et en cas de besoin.

### La braderie :

#### A LA RECHERCHE DU LINGE PERDU

Tous les 3e vendredis du mois, la lingère expose le linge qui a perdu son propriétaire. Vous pouvez trouver le portant soit dans le jardin d'hiver soit à l'accueil.

### La boutique ambulante de vêtements :

Deux fois par an, au printemps et à l'automne, l'établissement fait appel à des marchands de vêtements ambulants pour une exposition vente dans le jardin d'hiver.

### Votre interlocuteur :

**Mélina BOSSIS**

Responsable hôtellerie et restauration

[m.bossis@ardevie.org](mailto:m.bossis@ardevie.org)



Ardevie

# HÔTELLERIE

## Les moyens de communication



### Le téléphone :

Vous avez à la possibilité d'avoir une ligne fixe directe dans votre studio.

Il suffit de vous adresser à l'accueil. La ligne passe par le système interne.

Vous vous acquittez d'un abonnement mensuel (cf : tarifs) et des communications à prix coûtant.

Vous pouvez, également, disposer d'un téléphone portable (à votre charge)

### Internet :

Vous pouvez accéder à internet via la wifi de l'établissement . L'accueil vous communiquera alors vos identifiants et votre mot de passe.

### Blog et espace résident/famille :

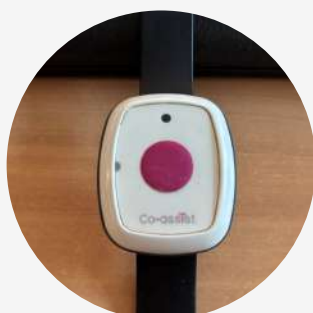
Sur le site internet de l'établissement vous pouvez accéder au blog de la résidence et à un espace dédié où vous et votre famille pourrez consulter toutes les informations utiles sur la vie de la résidence.

Vous trouverez vos identifiants et mots de passe auprès de l'accueil

### Les moyens d'appel d'urgence :

Chaque résident dispose d'un dispositif d'appel malade soit sous forme de montre, soit en médaillon.

Il est relié au téléphone des soignants et des AHS, mais est également visible sur les ordinateurs .



---

### Utilisation de la ligne téléphonique :

- **Appeler l'extérieur :**

Faire le "0" puis votre numéro téléphone

- **Appeler un résident**

Faire le "4" puis son numéro de studio

- **Appeler l'accueil**

Faire le "9"

24H/24 et 7j/7



### Votre interlocuteur :

**Mélina BOSSIS**

Responsable hôtellerie et restauration

[m.bossis@ardevie.org](mailto:m.bossis@ardevie.org)





# HÔTELLERIE

## Le cadre de vie



### **Correspondance :**

A chaque studio correspond une boîte aux lettres individuelle. La distribution du courrier est assurée quotidiennement.

Pour l'envoi de vos correspondances, une boîte aux lettres collective est à votre disposition à l'accueil. Elle est relevée tous les jours ouvrés par la poste.

### **Les lieux de convivialité :**

L'ensemble de l'établissement est agrémenté d'espaces conviviaux à votre disposition :

- Rez-de-chaussée : la guinguette, le bistrot des Ecureuils et le jardin d'hiver
- A chaque étage, un salon bibliothèque, kitchenette

### **+ La commission hôtellerie**

Elle se réunit tous les deux mois (information dans le planning d'animation). Elle permet des échanges participatifs autour du cadre de vie, de la lingerie, des prestations hôtelières et de la vie sociale

## **La sécurité :**

### **L'accès à votre studio :**

Chaque studio est équipé d'un verrou avec des clés individuelles. Cependant pour des raisons de sécurité et d'urgence, le personnel peut utiliser un double des clés.

### **L'accès à l'établissement :**

Chaque sortie est munie d'un digicode afin d'assurer la sécurité d'accès dans la résidence.

Les codes sont changés deux à trois fois par an. En dehors des heures d'ouvertures de l'accueil et de la plage horaire de l'alarme anti-intrusion, l'accès se fait par le jardin d'hiver.

### **L'alarme anti-intrusion**

Tous les jours de 21h30 à 6h00, l'alarme anti-intrusion est activée afin de sécuriser le bâtiment.

### **Votre interlocuteur :**

**Mélina BOSSIS**

Responsable hôtellerie et  
restauration

[m.bossis@ardevie.org](mailto:m.bossis@ardevie.org)



# Ardevie

# HÔTELLERIE

## Le cadre de vie



### La boutique:

L'établissement propose une boutique. Vous pouvez y retrouver :

- des produits de première nécessité (dentifrice, gel douche, shampoing ...)
- Des gâteaux et des bonbons
- Des boissons : jus d'orange, de pommes, cidre ...
- Des ampoules ou des piles

Il suffit de vous adresser à l'accueil. Les produits feront l'objet soit d'un règlement directement au moment de l'achat soit d'une facturation en fin de mois.

### Le salon de coiffure :

Il est mis à disposition de deux coiffeuses Martine et Sandra.

Elles vous accueillent dans le salon :

- Martine : les mercredis et vendredis toute la journée
- Sandra : le jeudi matin

**Pour les rendez-vous adressez-vous directement à elles ou à l'accueil**

### Les caves :

Vous avez à disposition dans l'établissement des caves où vous pouvez entreposer une armoire d'appoint.



### Les travaux :

Pour tous travaux dans votre studio, vous pouvez vous adresser vous à l'accueil (faire le 9 sur votre téléphone). L'agent d'entretien se chargera d'effectuer les travaux ou vous orientera vers des prestataires qualifiés.

### Votre interlocuteur :

**Mélina BOSSIS**

Responsable hôtellerie et restauration

[m.bossis@ardevie.org](mailto:m.bossis@ardevie.org)



Ardevie



# LA RESTAURATION



## La société de restauration

La fabrication des repas est assurée sur site, par un prestataire extérieur. Les menus proposés sont validés par les résidents lors de la commission restauration et contrôlés par une diététicienne spécialisée dans l'alimentation des personnes âgées.

Aujourd'hui, le prestataire est la **société API Restauration**. C'est une entreprise familiale fondée en 1956 par Jean Debosque, dont le siège social est basé à Mons-en-baroeul.

## Le service en salle :

Sauf conditions particulières (maladie, incapacité temporaire ou durable de se déplacer en salle à manger relevant d'un motif médical ...), les repas et les goûters sont pris en commun dans la salle de restaurant prévue à cet effet.

Un service à l'assiette est organisé dans deux salles à manger spécialement décorées pour vous sentir comme au restaurant.

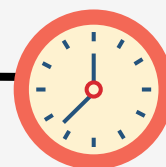
## Le petit déjeuner :

Il est servi tous les matins directement dans votre studio ou dans les salons des étages. Lors de votre arrivée, vous avez précisé ce que vous preniez pour le petit-déjeuner. Mais rien ne vous empêche de nous signaler si vous souhaitez le modifier.

## Les menus de remplacement :

Toutes les semaines, le menu de la semaine est distribué. Vous pouvez trouver sur ce menu des suggestions de remplacement. Il vous suffit de le remplir et de le faire suivre à la cuisine par le biais de l'accueil.

Tous les régimes alimentaires sont représentés sans sel, sans résidus ... et les textures sont adaptées aux besoins et validées par l'équipe pluridisciplinaire (normale, hachée, mixée, lissée ...)



## Les horaires des repas

### Le petit déjeuner

à partir de 7h30

### Le déjeuner

A 12h00

### Le goûter

A 16h00 au bistrot des Ecureuils

### Le dîner

18h45

## Votre interlocuteur :

**Mélina BOSSIS**

Responsable hôtellerie et  
restauration

[m.bossis@ardevie.org](mailto:m.bossis@ardevie.org)



Ardevie

# LA RESTAURATION



## + La commission restauration

Elle se réunit toutes les 16 semaines. Elle est composée : des résidents et des familles qui le souhaitent, de la responsable hôtellerie-restauration, du chef de cuisine, du responsable de secteur API restauration, de la diététicienne et de la directrice.

Le groupe étudie les propositions de menus faites par API restauration et propose les changements après avoir analysé le cycle de menus antérieur afin d'en apprécier les points forts et les points d'amélioration.



## Les invités

**Vous pouvez inviter vos familles, proches ou amis au déjeuner ou au dîner**

Pour cela, il vous suffit de prévenir l'accueil au plus tard la veille du jour de leur venue.

## Repas avec vos invités :

Les repas invités peuvent avoir lieu :

- Dans le jardin d'hiver afin d'avoir un lieu plus intime
- Dans les salons des étages (sur simple demande).

L'établissement peut également vous mettre à disposition les salons des étages ou une autre salle plus spacieuse pour des manifestations plus festives. Pour cela, il vous suffit de vous adresser à la responsable hôtellerie-restauration.

Les tarifs des repas sont affichés à l'accueil et dépendent du moment du repas.

**Votre interlocuteur :**

**Mélina BOSSIS**

Responsable hôtellerie et restauration

[m.bossis@ardevie.org](mailto:m.bossis@ardevie.org)



Ardevie

# LA PHILOSOPHIE DE l'établissement



## L'établissement applique la philosophie et la méthodologie de soins Humanitude dans l'accompagnement des personnes accueillies jusqu'au terme de leur vie.

La réflexion autour ces valeurs a permis de formuler les grands axes de la philosophie de l'établissement afin qu'ils soient connus, reconnus et utilisés dans les différents projets individuels et collectifs et les actions de développées au sein de l'établissement :

- Proposer aux personnes accueillies un **“ lieu de vie confortable et adapté” permettant d'habiter véritablement les lieux et y vivre.** L'accompagnement est orienté sur les ressources et les capacités des personnes.
- Proposer aux personnes accueillies un **accompagnement professionnel et humaniste jusqu'à la fin de la vie.** Cet accompagnement est pluridimensionnel : social, psychologique et médical. Il fait large part à la présence des familles et des proches à tous les stades de l'accompagnement. La structure et l'accompagnement s'ajuste à la personne et à ses besoins.
- Garantir aux personnes accueillies **leur libre expression, le respect de leurs choix et de leurs droits,** quel que soit leur état de santé et leur autonomie présents et futurs.



VERS LE LABEL  
HUMANITUDE



Ardevie

# LA CHARTE DE VIE ET de travail en humanitude



Asshumevie

## Charte de vie et de travail en Humanitude

*Nous clients, professionnels et l'établissement « \_\_\_\_\_ » vivons et travaillons dans un environnement porteur de valeurs humaines faites de respect: des libertés, de l'indépendance, de la citoyenneté, de l'autonomie. Ce milieu de vie favorise bien-être, reconnaissance, valorisation des efforts individuels et collectifs. Il permet l'implication de tous les acteurs dans les différents projets.*

<i>Ce qui signifie pour le client: ma vie a un sens.</i>	<i>Ce qui signifie pour le professionnel: je le respecte.</i>	<i>Ce qui signifie pour l'établissement: l'établissement est un lieu de vie.</i>
<b>IDENTITÉ</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis une personne avec des particularités qui me sont propres.</li> <li>• Je me suis construit dans le regard des autres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je vous accompagne en Humanitude: je vous regarde, je vous parle et vous touche comme un être humain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous êtes au cœur de tout projet.</li> </ul>
<b>UNICITÉ</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis unique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je cherche à connaître votre histoire de vie, vos habitudes de vie, vos envies, vos besoins, vos capacités, vos attentes, vos désirs spécifiques, vos difficultés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je prends en compte votre spécificité pour les décisions qui concernent la collectivité.</li> </ul>
<b>RECONNAISSANCE/AUTONOMIE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis reconnu et considéré comme une personne à part entière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je vous accompagne de façon personnalisée dans le projet de vie qui est le vôtre.</li> <li>• Vos choix me guident pour vous accompagner de façon personnalisée dans votre dynamique de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je mets en place et fais vivre le <i>Projet d'accompagnement personnalisé</i>.</li> </ul>
<b>LIBERTÉ</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis libre de penser et d'agir, de m'exprimer dans le respect des personnes qui m'entourent dans mon lieu de vie.</li> <li>• Je suis libre d'aller et venir, de recevoir, de sortir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis un professionnel, vos droits sont mes devoirs dans une confiance réciproque.</li> <li>• Je recherche systématiquement votre accord pour tout ce que j'entreprends à votre égard.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je m'engage à mettre tout en œuvre pour respecter vos libertés.</li> </ul>
<b>RESPECT</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je vous respecte et vous me respectez: le respect est d'autant plus authentique qu'il est réciproque.</li> <li>• Je suis écouté sans être jugé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je vous respecte et vous me respectez: le respect est d'autant plus authentique qu'il est réciproque.</li> <li>• J'ai besoin que mon travail soit reconnu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je vous respecte et vous respectez les règles de la collectivité.</li> </ul>
<b>INTIMITÉ</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis chez moi.</li> <li>• Je n'aime pas être surpris, j'ai besoin que vous vous annonciez, et que vous m'expliquiez ce pourquoi vous intervenez, j'ai besoin de comprendre ce que vous me faites et pourquoi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je travaille sur votre lieu de vie.</li> <li>• Je respecte votre rythme et adapte mon temps de travail pour vous donner l'attention requise, vous apaiser, vous réconforter, vous sécuriser, vous faire aller de l'avant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je vous donne les moyens pour assurer que votre intimité soit respectée.</li> </ul>
<b>BÉNÉFICE/RISQUE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'ai besoin de me sentir en sécurité, et reconnais votre bienveillance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mon engagement professionnel, en fonction des connaissances et compétences qui sont les miennes et celles de mon équipe a pour objectif d'éviter de vous nuire.</li> <li>• Vous reconnaissez qu'il me faut aussi le temps de l'apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je fais une proposition de prestations en respectant le juste niveau d'accompagnement qui vous correspond.</li> </ul>
<b>SOCIABILITÉ</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'ai une famille, des amis, des relations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je respecte les relations avec votre entourage, je les facilite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En tant que <i>Lieu de vie</i>, je fais en sorte de maintenir les liens familiaux, sociaux, culturels et votre citoyenneté.</li> </ul>

# LE SOIN

## Votre accompagnement au quotidien

La prise en soin est personnalisée tout au long de votre séjour et assurée jusqu'au bout de la vie.

La prise en soins est placée sous la responsabilité du médecin coordonnateur et de l'infirmier coordinateur.

**Le médecin coordonnateur** est responsable de la qualité et de la continuité des soins, et de l'accompagnement des résidents, en collaboration avec le médecin traitant de chaque résident et de l'infirmier coordinateur.

**L'infirmier coordinateur** assure la coordination de la prise en soins des résidents. Sous la hiérarchie de la direction d'établissement et en collaboration avec le médecin coordonnateur, il est le garant de la qualité, de la continuité et de la sécurité des soins de la résidence et veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques.

**L'équipe de soin**  
est présente en  
continu  
24h/24 et 7 jours/7



Chaque résident possède un dossier médical informatisé, à disposition des médecins traitants, d'un éventuel médecin d'urgence et du médecin coordonnateur.

Ce dossier médical est complété par un dossier de soins, également informatisé, permettant le suivi et la planification des soins.



Chaque résident garde son médecin traitant dans la mesure où celui-ci peut intervenir dans l'établissement.

Dans le cas contraire, il appartient au résident ou à son entourage de trouver un autre médecin traitant.

**L'équipe infirmière** est présente 7 jours sur 7. Composée de 4 infirmière, elle assure les soins infirmiers, participe au suivi médical et thérapeutique des résidents en collaboration avec les médecins traitants et encadre les équipes intervenants auprès des résidents

**Vos interlocuteurs :**

**Cyriane SCHNEIDER**

**Médecin coordonnateur**

[c.schneider@ardevie.org](mailto:c.schneider@ardevie.org)

**Carole GRUNFELD**

**Infirmière coordinatrice**

[c.grunfeld@ardevie.org](mailto:c.grunfeld@ardevie.org)

**Service infirmier**

[infirmierie.ecureuils@ardevie.org](mailto:infirmierie.ecureuils@ardevie.org)



**Ardevie**

# LE SOIN

## Votre accompagnement au quotidien

L'équipe d'aide-soignants et d'accompagnement éducatif et social (AES) est présente 7 jours sur 7 et 24H sur 24.

Cette équipe accompagne les résidents selon leurs besoins et leur degré d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, assure les soins délégués sous la responsabilité des infirmières et participe à l'accompagnement global des résidents.

La nuit, un aide-soignant et un agent de service hôtelier sont présents en permanence.

**Un système d'astreinte administrative propre à l'établissement et Infirmière (sur plusieurs EHPAD) complète le dispositif de nuit**

Les personnels paramédicaux qui vous accompagnent :

- **L'ergothérapeute :**

Il participe à l'évaluation des potentialités à l'entrée et définit les aides spécifiques pour maintenir au mieux l'autonomie par l'animation d'ateliers collectifs ou individuels, apporte des conseils ponctuels à l'équipe d'accompagnement et collabore à la formation dans le domaine de compétence.

- **Le psychologue :**

Il participe au maintien de l'autonomie du résident en faisant reconnaître et respecter la dimension psychique. Il veille au bien-être et à la qualité de vie du résident en favorisant le réinvestissement des activités et des rôles sociaux.

Il propose des accompagnements personnalisés (entretien de suivi ou de soutien, bilan mémoire ...).



### Intervenants extérieurs

Chaque résident à la choix de :  
son kinésithérapeute  
son établissement de santé  
ou tous autres intervenants extérieurs



#### L'ergothérapeute :

Tiphaine FAURICHON DE LA BARDONNIE

t.delabardonnie@ardevie.org

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi toute la journée

#### La psychologue :

Cassandra PECHINOT

c.pechinot@ardevie.org

Mardi, Mercredi, jeudi et vendredi toute la journée

### Vos interlocuteurs :

**Cyriane SCHNEIDER**

**Médecin coordonnateur**

c.schneider@ardevie.org

**Carole GRUNFELD**

**Infirmière coordinatrice**

c.grunfeld@ardevie.org

**Service infirmier**

infirmierie.ecureuils@ardevie.org

org



Ardevie



# LE SOIN

## Votre accompagnement au quotidien



**Toute l'équipe pluridisciplinaire s'engage à respecter:**

- votre droit à un accompagnement adapté à vos spécificités, à vos aspirations et à vos besoins (y compris de protection), à l'évaluation de votre situation et respectant votre consentement éclairé.
- Votre droit d'exercer un choix dans vos prestations adaptées
- Votre droit de participation (ou de votre représentant légal) à la conception et à la mise en œuvre de **votre projet d'accompagnement personnalisé (PAP)**



### Le projet d'accompagnement personnalisé

Il a vocation à permettre à chaque personne accueillie de vivre son séjour dans le respect de ses goûts, de ses envies, tout en préservant son autonomie autant que possible.

Il repose sur un dialogue, un échange avec chaque résident, et ses proches avec l'accord du résident.

Constitué au début du séjour du résident, et mis à jour au moins une fois par an, avec le résident (ou son représentant légal) et l'équipe pluridisciplinaire, il prend en compte les goûts, les souhaits, les habitudes, les croyances, les centres d'intérêt, l'histoire de la personne concernée afin de personnaliser au maximum l'accompagnement.

### Votre référent

C'est un professionnel de l'équipe aide-soignant ou agent de service hôtelier.

Il est votre interlocuteur privilégié pour vous guider et vous orienter pendant votre séjour, dans le cadre de votre accompagnement personnalisé.



### Vos interlocuteurs :

**Cyriane SCHNEIDER**

Médecin coordonnateur  
c.schneider@ardevie.org

**Carole GRUNFELD**

Infirmière coordinatrice  
c.grunfeld@ardevie.org

**Service infirmier**

infirmierie.ecureuils@ardevie.org



Ardevie

# LE PASA

## Le pôle d'activités et de soins adaptés ou le Club des Amis



La personne accueillie doit, autant que faire se peut, bénéficier d'un accompagnement qui s'adapte à l'évolution de ses potentialités et de son état de santé.

Pour cela, la résidence permet de conserver ses repères à travers un environnement architectural et humain le plus stable possible

L'établissement prend en soin les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, en conservant leur place au sein du groupe, leur vie et leur environnement, en adaptant l'accompagnement (PAP et projets de soins).

Il n'y a pas d'unité sécurisée ; la vie de la personne accueillie au cours de la journée se déroule pour partie dans son logement et pour partie dans le pôle d'activités et de soins adaptés ou Club des Amis.

L'accompagnement social, psychologique et médical a lieu :

- à l'intérieur du logement pour les actes intimes de la quotidienne (toilette, habillage, sommeil)
- au sein du PASA pour les autres moments de la journée et les autres actes de la vie quotidienne (vie sociale, activités thérapeutiques...)

L'accompagnement à visée thérapeutique est réalisé par une équipe pluridisciplinaire, volontaire, soutenue et formée : assistant de soins en gérontologie, ergothérapeute et psychologue)



### L'assistant de soins en gérontologie

est un aide-soignant ou un accompagnant éducatif et social qui a suivi une formation pour intervenir auprès de personnes âgées en perte d'autonomie du fait de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Il est formé aux techniques de soins et de communication adaptées aux personnes atteintes par ces maladies. Il intervient pour aider et soutenir les personnes fragilisées par la maladie dans les actes essentiels de la vie quotidienne, en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.

### Le club des amis

avec Maude et Gloria vos assistantes de soins en gérontologie.

Elles vous accueillent du Lundi au Jeudi de 9h30 à 18h30 (au club et dans l'EHPAD)

PASA : [pasa@ardevie.org](mailto:pasa@ardevie.org)



# L'ANIMATION ET LA VIE SOCIALE



Il n'y a pas d'âge pour continuer de rire, se divertir, d'avoir des passions, voire en découvrir ! La résidence Les Ecureuils met tout en œuvre afin que les résidents vivent leur vie pleinement, en leur proposant de multiples activités.

Les loisirs, les activités sportives, sociales ou culturelles tiennent compte de leur envies, et contribuent à ce qu'ils trouvent leur place au sein de leur environnement en créant de nouveaux liens.



## Où trouver le planning d'animation ?

- tous les mois dans votre boîte aux lettres
- sur le tableau d'affichage près de l'ascenseur
- sur l'écran de TV à côté du salon de coiffure
- en face de l'ascenseur central à chaque étage et de l'escalier central pour le rez-de-chaussée
- dans votre espace personnel sur le site internet de l'EHPAD

## Les animations sont composées :

D'activités régulières comme :

- Les ateliers mémoire et expression
- Les ateliers gymnastique douce et équilibre
- Le qi gong (par une intervenante extérieure)
- La chorale
- les quizz ou les lotos ...

D'activités ponctuelles en fonction des saisons et des événements :

- Atelier créatif
- Atelier pâtisserie
- Séances de cinéma ...

De sorties à l'extérieur :

- A la mer
- Aux jardins de Mornac
- Shopping en période de fêtes ...



## Commission animation

Bilan des animations et  
perspectives  
1 fois par semestre



## Et si vous ne souhaitez pas participer aux activités ?

Nous respectons le choix de chacun. Nous vous solliciterons et vous serez libre de refuser ou pas l'activité proposée

## Vos interlocuteurs :

### Véronique CROSLAND

Animatrice

[v.crosland@ardevie.org](mailto:v.crosland@ardevie.org)

### Mélina BOSSIS

Responsable hôtellerie et  
restauration

[m.bossis@ardevie.org](mailto:m.bossis@ardevie.org)



Ardevie

# L'ANIMATION ET LA VIE SOCIALE



## Les évènements :

L'établissement organise plusieurs grands évènements dans l'année :

- **le barbecue** annuel au mois de juin qui réunit les résidents, leurs familles et le personnel de la résidence. Les bénévoles y sont également associés
- **la Fête des Ecureuils** le 1er week-end de décembre, moment de convivialité entre les résidents et le personnel suivi d'un spectacle associant les familles et proches des résidents.

## Le marché de Noël

Les résidents accompagnés par l'animatrice et les bénévoles confectionnent des objets, confitures, ... pour les vendre au marché de Noël qui a lieu début décembre

## Les partenaires :

### • Movibus

Tous les 15 jours, le jeudi matin, un minibus vient chercher les résidents qui le souhaitent et les accompagnent au centre commercial proche de l'établissement.

Si vous souhaitez y participer, il vous suffit de vous adresser à l'animatrice.

### • Association Plaisir Canin

Tous les 15 jours, l'association vient accompagnée par des chiens de toutes tailles et de tous poils pour venir à la rencontre des résidents dans les communs mais également dans les studios.

### • La crèche et le centre de loisirs de L'Isle d'Espagnac

Des rencontres intergénérationnelles sont organisées régulièrement dans l'établissement mais également dans les locaux de ces partenaires de proximité



## Les bénévoles Partenaires précieux de la vie sociale

L'établissement compte plusieurs bénévoles extérieurs ou parmi les familles des résidents qui participent aux animations et à la vie sociale des résidents.



## Vos interlocuteurs : Véronique CROSLAND

Animatrice

[v.crosland@ardevie.org](mailto:v.crosland@ardevie.org)

## Mélina BOSSIS

Responsable hôtellerie et  
restauration

[m.bossis@ardevie.org](mailto:m.bossis@ardevie.org)



Ardevie

# L'ANIMATION ET LA VIE SOCIALE



## Les partenaires :

- **La médiathèque de l'Isle d'Espagnac**

Une fois par trimestre, une sortie à la médiathèque de la commune est organisée. Vous pouvez y emprunter livres, CD de musiques ou DVD.

- **Les cours de Qi Gong**

Tous les jeudis après midi (sauf vacances scolaires), un professeur de Qi Gong vient vous prodiguer les bienfaits de cette gymnastique douce et lente issue de la médecine traditionnelle chinoise.

## Les veillées

Régulièrement, l'établissement vous propose une veillée. A partir de 20h00, le rendez vous est donné au bistrot de la résidence. Les thèmes sont multiples et variés : veillée châtaignes, ou musique ou contes par exemple

## Les résidents solidaires :

Les résidents qui le souhaitent peuvent s'impliquer dans la vie sociale de la résidence.

En effet, plusieurs résidents sont actifs dans :

- le jardinage et l'entretien du patio et des abords de l'établissement
- le courrier. Ils distribuent tous les jours la correspondance dans les boîtes aux lettres personnelles
- le pliage du linge éponge : rendez vous journalier dans le jardin d'hiver
- Etc ....



## L'atelier tricot

Tous les lundis, mais également en autonomie dans les studios, le groupe du tricot confectionne des bonnets, écharpes, couvertures ... pour le Samu social et les Bébés du Cœur.



## Vos interlocuteurs :

### Véronique CROSLAND

Animatrice

[v.crosland@ardevie.org](mailto:v.crosland@ardevie.org)

### Mélina BOSSIS

Responsable hôtellerie et restauration

[m.bossis@ardevie.org](mailto:m.bossis@ardevie.org)



Ardevie

# PARTICIPATION DU RESIDENT

## Le conseil de la vie sociale



Le conseil de la vie sociale a été défini par la loi du 2 mars 2002 dans l'objectif de permettre aux personnes accompagnées d'exprimer leurs besoins et attentes au sein d'une instance dédiée. Afin de conforter leur rôle, rénover leur composition et simplifier leur fonctionnement, un décret est paru le 25 avril 2022.

### Ses missions :

Il rend des avis et peut faire des propositions sur **toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service de santé social et médico-sociale**, notamment sur :

- Les droits et libertés des personnes accompagnées
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne
- Les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées
- Les projets de travaux et d'équipement
- La nature et le prix des services rendus
- L'affectation des locaux collectifs
- l'entretien des locaux
- le relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture
- l'animation de la institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants
- les modifications substantielles touchant les conditions de prises en charge
- le projet d'établissement ou de service et notamment sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance
- le plan d'organisation des transports des personnes adultes handicapées bénéficiant d'un accueil de jour

### Les réunions du conseil de la vie sociale

Tous les trimestres

### Durée du mandat

3 ans



### Communiquer avec le CVS

- La boîte du Conseil de la vie sociale à l'accueil
- Les membres du CVS



Ardevie

# PARTICIPATION DU RESIDENT

## Le conseil de la vie sociale



Le conseil de la vie sociale est entendu lors de la procédure d'évaluation de la qualité de l'établissement ou du service, et informé des résultats des mesures correctives mobilisées le cas échéant.

Depuis le 1er janvier 2023, le conseil de la vie sociale doit élaborer un règlement intérieur.

### Sa composition :

- **Les membres délibérants** : 8 représentants des résidents (5 titulaires et 3 suppléants), 8 représentants des familles (5 titulaires et 3 suppléants), 2 représentants du personnel (délégués, représentants du personnel ou salariés), 1 représentant de l'organisme gestionnaire (administrateur délégué)
- **Les membres à titre consultatifs** : équipe de direction, représentant de la mairie. Depuis la réforme, il accueille un représentant des bénévoles

### Election de Novembre 2023

#### • Représentants des résidents :

- Mme Jacqueline SCHMITT, présidente St 311
- Mr Gabriel VOISIN, vice président St 301
- Mme Jeanne LAPORTE st 302
- Mme Josette BONNET St 308
- Mme Lucienne TRIBOT St 216
- Mme Lucette VAUTOUR St 209

#### • Représentants des familles :

- Mr Pierre DUPUY (fils Mme DUPUY)
- Mr Daniel SCHMITT (fils Mme SCHMITT)
- Mme Martine BEAUOIS (fille Mr DUWOOZ)
- Mme Anne Marie BOYER (fille Mme FREDON)
- Mme Annie CHAUDIER (sœur Mme PASQUIER)

#### • Représentants des salariés :

- Mme Maude LECHOPIER
- Mme Isabel BRONDY



### Communiquer avec le CVS

- La boîte du Conseil de la vie sociale à l'accueil
- Les membres du CVS



Ardevie